

Image not found or type unknown



Sanction pour refus objectif niveau superieur

Par **Moi2509**, le **27/01/2022** à **00:45**

Bonjour,

Lors de mon entretien annuel, j'ai reçu l'objectif d'être le support d'une responsable lors de ses absences et congés. Sachant que je suis niveau 2 et que cette responsable est de niveau 5, puis-je refuser cette tâche. A noté dans mon contrat que je peux être amenée à travailler dans tous les départements opérationnels. L'employeur a-t'il tous les droits ou doit'il respecter les niveaux hiérarchiques en conséquence de la rémunération ?

Merci de votre retour.